

**EPS**

**450**

**1155**

**13** *code offreur :* **EPS13**

second degré

54

150

**Unité de commande :**

**Enseignement de la sécurité en escalade**

**Recommandations globales :**

Dans la conception et l'élaboration des contenus du module de formation répondant à cette unité de commande, il est recommandé d'intégrer les éléments suivants :

- Mise en responsabilité des élèves dans l'acte d'assurer (de la moulinette à la grimpe en tête)
- Pratiques pédagogiques pour encadrer l'utilisation du matériel d'assurage.

**Thèmes de l'appel d'offres :**

Pratiquer l'escalade en Structure Artificielle d'Escalade (SAE) et en Site Naturel d'Escalade (SNE), dans le respect de la circulaire nationale :

- L'assurage en toute sécurité (avec ou sans assistance) de la moulinette à la grimpe en tête,
- Identifier, contrôler et gérer ses Équipements de Protection Individuelle,
- De la pratique en SAE à une pratique en SNE.

Il est attendu un module de 18h par département.

Public désigné : professeur-référent escalade de chaque établissement programmant l'activité

**Public visé :**

Professeurs d'EPS enseignant dans des établissements (collèges et lycées) qui programment l'activité escalade.

15      **code offreur : EPS15**

second degré

36

105

**Unité de commande :**

**Mise en oeuvre de la politique académique de la natation : Du savoir nager à un enseignement des activités aquatiques en natation et sauvetage**

**Recommandations globales :**

Dans la conception et l'élaboration des contenus du module de formation répondant à cette unité de commande, il est recommandé d'intégrer les éléments suivants :

- Rendre effective la réforme du collège sur les cycles 3 et 4,
- Construire un projet de formation avec les différents partenaires pour valider l'Attestation Scolaire du Savoir Nager (ASSN) et enrichir les compétences des élèves dans la pratique des activités aquatiques en natation et en sauvetage,

Il est attendu un module de formation de 12h par département.

**Thèmes de l'appel d'offres :**

Du savoir nager à un enseignement des activités aquatiques en natation et sauvetage.  
Travail didactique et pédagogique pour construire un projet local.  
Analyse des caractéristiques des élèves à partir d'extraits vidéos.

**Public visé :**

Professeurs d'EPS de collège, Conseillers Pédagogiques de Circonscriptions

**Unité de commande :**

**Approfondissement des activités physiques, sportives et artistiques (APSA)**

**Recommandations globales :**

Dans la conception et l'élaboration des contenus des modules de formation répondant à cette unité de commande, il est recommandé d'intégrer les éléments suivants :

- approfondir les formes de pratique scolaire possibles de l'APSA ;
- construire des situations repères et des situations d'apprentissage différenciées ;
- intégrer la notion de parcours de formation ;
- construire des outils d'évaluation adaptés à des contextes différents d'établissement.
- intégrer le numérique éducatif

Les modules de formation attendus doivent prévoir un temps de pratique au moins équivalent à 75% du temps de formation ainsi que le traitement didactique de l'APSA, des modalités d'évaluation par compétences .

Quand le module s'adresse aux enseignants de collège, il est demandé de prendre en compte les textes relatifs à la réforme du collège et aux nouveaux programmes disciplinaires, ainsi que les nouvelles modalités d'évaluation associées à PACEPS.

Les correspondants de formation de chaque département sont chargés, dans le cadre de leurs missions, de répondre à cette unité de commande qui fait l'objet d'un appel d'offres. Les enseignant(e)s-formateur(ice)s intéressé(e)s pour animer ces actions de formation doivent donc se manifester directement auprès d'eux.

**Thèmes de l'appel d'offres :**

Il est attendu 30 modules de formation d'une durée de 12 heures (soit 10 modules par département).

Le choix des APSA a été déterminé en fonction des besoins exprimés par les enseignants (extraction du logiciel de suivi PACEPS) :

- Seine et Marne (77) :

6 modules de formation, niveau collège (cycles 3 et 4) portant sur les activités suivantes : escalade, acrosport, badminton, basket-ball, lutte, ultimate ;

4 modules de formation, niveau lycée (N3/N4) portant sur les activités suivantes : basket ball, course relais vitesse, course d'orientation, ultimate.

- Seine Saint Denis (93) :

6 modules de formation, niveau collège (cycles 3 et 4) portant sur les activités suivantes : acrosport, danse, arts du cirque, boxe française, gymnastique, kayak-voile ;

4 modules de formation, niveau lycée (N3/N4) portant sur les activités suivantes : basket, step, musculation, escalade.

- Val de Marne (94) :

6 modules de formation, niveau collège (cycles 3 et 4) portant sur les activités suivantes : ultimate, escalade, acrosport, athlétisme, basket-ball, danse ;

4 modules de formation, niveau lycée (N3/N4) portant sur les activités suivantes : musculation, danse, badminton, relais-vitesse.

**Public visé :**

Professeurs d'EPS